

Bill C-11—Attribution de temps

Il y a un autre point qu'il convient, à mon sens, d'aborder maintenant: on a renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques les crédits supplémentaires. Ce comité désire vivement que le ministre des Finances compare afin d'examiner avec lui de questions relatives à ces crédits supplémentaires, et il est extrêmement difficile pour le ministre comme pour quiconque de se trouver à deux endroits en même temps. Par conséquent, alors que le débat concernant le bill C-11 se poursuit dans cette enceinte, il lui est en fait impossible de comparaître devant le comité des finances concernant les crédits supplémentaires.

Toutes ces questions, auxquelles s'ajoute le caractère urgent de ce projet de loi, placent le gouvernement dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour fixer une durée au débat en application de l'article 75C du Règlement afin de régler cette question aussi rapidement que possible.

Il ne fait aucun doute que ces derniers jours, le Parlement a eu de plus en plus de mal à étudier efficacement et avec célérité toutes les mesures législatives qu'il a le devoir d'examiner. Par conséquent, nous estimons qu'en invoquant maintenant l'article 75C du Règlement le gouvernement agit de façon sensée ce qui permettra d'accélérer l'étude de ce bill.

Peut-être devrais-je m'arrêter un instant pour souligner quelques aspects essentiels de ce bill qui en justifient l'adoption rapide. L'objet de ce bill est non pas seulement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu mais encore d'augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement; ce sont là deux objectifs importants et urgents. Il vise à nous donner les moyens de résoudre des problèmes économiques à court et à moyen terme; à créer un climat de confiance propice aux affaires; et à stimuler la création d'emplois dans le secteur privé; toutes ces raisons sont importantes et urgentes.

Le plus important de tout, c'est que ce bill aura des répercussions sur l'existence et les affaires de millions de Canadiens ainsi que sur l'existence et les affaires de pratiquement tous les hommes d'affaires. Les modifications apportées aux dégrèvements fiscaux avantageront plus de 7 millions et demi de Canadiens et auront pour effet d'exempter complètement de l'impôt fédéral un grand nombre de contribuables à faible revenu.

Pour stimuler les investissements privés nous avons décidé de maintenir le dégrèvement qui devait cesser de s'appliquer cette année. Nous allons même l'augmenter en certains cas pour aider les régions les plus frappées par le chômage. Ce dégrèvement s'appliquera en outre aux organismes de recherche scientifique, tant pour leurs dépenses de premier établissement que pour leurs dépenses de fonctionnement et nous avons prévu une déduction spéciale de 3 p. 100 sur le coût des stocks à dessein d'augmenter de quelque 300 millions par année les liquidités des entreprises.

Le bill comporte des mesures d'assistance aux entreprises qui empruntent à l'étranger; dorénavant l'exemption de \$1,000 accordée jusqu'ici au titre des dividendes et intérêts, sera accrue et s'appliquera aussi à la plus-value; le bill prévoit des mesures spéciales régissant le remplacement des biens des entreprises et des exploitations agricoles. Ceux qui subissent des pertes en capital pourront être dédommagés pour un montant plus élevé qu'auparavant et lorsque les détenteurs de valeurs canadiennes voudront s'en départir, ils seront imposés comme dans le cas d'une plus-value.

[M. Cafik.]

Le bill permet aux compagnies privées dont les actionnaires sont en majorité canadiens de prendre de l'expansion soit en s'associant avec d'autres, soit en faisant l'acquisition de nouvelles entreprises, soit en modernisant leurs installations. Il comporte des dispositions spéciales en faveur des mesures de participation du personnel au capital des entreprises et des prêts consentis à cette fin; il comporte également une clause spéciale à l'intention des sociétés provinciales d'investissement. Le bill comporte des dispositions importantes favorisant la participation au capital des entreprises canadiennes, ce qui est essentiel à la survie et à l'expansion de nos entreprises comme le savent tous ceux qui ont pris part à l'activité commerciale ou industrielle du pays.

Ces mesures accordent aux entreprises et aux contribuables une véritable assistance qui est très appréciable, et pour que l'opinion puisse savoir avec une certitude raisonnable quelle direction le gouvernement entend suivre en matière fiscale, il est impératif que le bill soit voté avec le moins de retard possible. Nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes pour ainsi dire, de faire preuve de l'énergie que les Canadiens attendent de leur gouvernement dans la conduite des affaires au Parlement. Pour cette raison, j'ai présenté au nom du gouvernement la motion de limitation de durée des débats prévue par l'article 75C du Règlement, afin que nous puissions gérer les affaires de l'État comme il convient, dans l'intérêt public.

Des voix: Oh, oh!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je m'abstiendrai de parler de la lourdeur du discours prononcé par le ministre, à laquelle il a lui-même fait allusion, mais je lui ferai remarquer que si ces questions sont aussi importantes qu'il le prétend et si telle est la portée de la mesure fiscale, il me semble que cette mesure devrait être débattue assez longuement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): A mon avis le gouvernement ne devrait pas recourir aux formidables pouvoirs dont il est nanti pour faire avorter le débat. Le ministre a parcouru le pays, comme moi-même qui me suis entretenu ces jours-ci avec mes électeurs et la population en général. D'après ce que j'ai entendu, les Canadiens estiment que le Parlement ne s'intéresse guère aux questions économiques. C'est ce qu'ils prétendent.

● (1552)

Voilà la seule occasion qu'ont au cours de la présente session du Parlement les représentants des Canadiens de tout le pays pour discuter en détail des questions économiques ayant une incidence directe sur le bien-être des gens qu'ils représentent, sur le bien-être des citoyens de nos circonscriptions.

Que fait le gouvernement quand nous en arrivons à un certain point de nos délibérations et qu'il s'agit de la seule occasion qui nous soit donnée de discuter de questions économiques? Il décide, après une période de débat déraisonnablement courte, étant donné la nature du bill, de proposer la clôture du débat—de mettre fin au débat—de bailloner le Parlement.

Des voix: Bravo!